



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-144

**Attribution d'aides financières aux propriétaires dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat-rénovation urbaine (OPAH-RU)  
(Action cœur de ville)**

7.5

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

#### Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

La Ville de Dreux porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Rénovation Urbaine (OPAH-RU) sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du programme Action Cœur de Ville (ACV), afin de réserver des aides de l'État et de la municipalité en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Les aides de la ville viennent compléter celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elles concernent des aides aux travaux ainsi que des primes pour la remise en location de logements vacants.

Les modalités d'octroi des aides de la ville sont subordonnées au respect des conditions de l'ANAH concernant l'instruction du dossier, les modalités de calcul et de versement des aides financières. Elles sont également soumises au suivi du dossier par l'opérateur SEGAT, Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) mandaté par la ville.

Après examen des dossiers présentés par l'opérateur SEGAT, la présente délibération a pour objet l'octroi de subventions aux propriétaires ci-dessous dénommés dont 1 dossier propriétaire bailleur pour 16 logements et 1 dossier propriétaire occupant pour 1 logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant les objectifs de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire signée le 21 décembre 2023 ;

Considérant la signature de la convention OPAH-RU « Dreux cœur de ville » en date du 3 octobre 2024 pour une période de 5 ans ;

Considérant les courriers de notification des aides financières adressés aux propriétaires concernés par l'Anah.

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Nelson FONSECA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,



- Décide l'octroi d'une subvention de 78 507,78 € à la SCI ISMELIP (Mme DORON), propriétaire bailleur d'un immeuble sis 5 et 7 rue Batardon pour des aides aux travaux de rénovation de 16 logements et des primes pour la remise en location de 6 logements vacants parmi les 16 ;
- Décide l'octroi d'une subvention de 1 206,27 € à Madame Jeanne ARDILIO, propriétaire occupante d'un logement situé au 12 A rue du Vieux Pré, pour des aides aux travaux d'adaptation de son appartement à la perte d'autonomie.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 **secrétaire de séance**  
  
**Madame Marie-Françoise SCAVENNEC**

 **Le Maire,**  
  
**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260625-DEL2026-144-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2026  
Date de réception préfecture : 30/06/2026

